

Le Décodé

Universitas Magistrorum Et Sclarium



DOSSIER: QUEL AVENIR POUR L'EUROPE ?

VIE DU CAMPUS

LE CETA : UN ACCORD CONTROVERSÉ ?

INTERNATIONAL

UN NOUVEL ETAT POUR L'EUROPE

ECONOMIE

QUELQUES QUESTIONS AUTOUR DE LA MIGRATION

SATIRIQUE

CREPA : ENTRE QUALITÉ DE FORMATION ET
DARWINISME PAR L'ARGENT

Comité de rédaction :

Rédacteur en chef : Nicolas Seebold

Chargés de rubrique :

Vie du Campus : Julien Vilar

Juridique : Morgane Pellereau

International : Marie Saby

Culture : Eva Gabrielian

Économie : Magda Mojica

Jeunes Entreprises : Cassandro Cancellara

Langues Étrangères : Cassandre Flament

Satirique : Thomas Bugada

Conseil d'Administration :

Président & directeur de publication : Paul Galinier

Vice-Président : Marc Paez

Trésorière : Julia Even

Secrétaire générale : Mathilde Gautrand

Secrétaire adjointe : Laura Malardier

Chargé du pôle évènementiel : Anaële Razanakoto

Responsable communication : Sherazade Sebahia

Responsable juridique : Jordan Puissant

Maquettiste : Marion Polito

@ledecode



Le Décodé - AJC



@decode_ajc



<http://ledecode.com>



AJC - Association du Journal du Capitole

Siège social de l'association:
2 rue du doyen Gabriel - Marty
31042 Toulouse

Journal «Le Décodé»
Université Toulouse 1 Capitole
Numéro RNA:
W313020098

Imprimeur : reprographie UT1

EDITO

Amis Lecteurs,

Étonnamment, Europe n'est pas européenne. La mythologie grecque, qui nous narre les aventures rocambolesques et néanmoins essentielles dans la compréhension du monde actuel (comme outil étymologique, mais aussi comme instrument d'analyse des arts et des sociétés) de ces Dieux aux noms improbables, fait naître la princesse Europe en Phénicie. Or Zeus, impitoyable Seigneur de ces divinités et régnant sur l'Olympe, ému par la splendeur de la jeune fille, se transforme en taureau blanc pour mieux l'approcher, la séduire et la ravir à son père en traversant la mer méditerranée jusqu'en Crète. Désormais, Europe a un pied sur le continent éponyme.

Assurément, il s'agit là d'une jolie fable mais pour reconnaître l'Europe comme un ensemble presque homogène territorialement, il faut attendre l'érection du grand Empire Romain. Un vaste territoire dont l'effondrement de la partie occidentale en 476, suivi de son écroulement définitif avec la chute en 1475 de Doros, dernier bastion de sa partie orientale, a produit un séisme géopolitique dont l'onde de choc peut encore être ressentie de nos jours. La disparition de Rome sonne le glas de l'unification jadis entamée sous l'égide de la célèbre *pax romana*. Dorénavant, l'histoire de l'Europe sera une lutte visant à sa reconstruction.

Afin de pallier à ce désastre, les myriades de petits territoires laissés orphelins et désorganisés répondent promptement à la confusion par la construction d'un système extrêmement hiérarchisé et censé être éphémère : la féodalité. Pourtant l'idée de *renovatio imperii romanorum* émerge dans l'esprit des européens et, malgré les efforts déployés par le fragile Empire Romain d'Orient pour tenter, en vain, de se reformer autour de la *mare nostrum*, de nouvelles puissances au cœur même de l'Europe lui livrent à présent une féroce concurrence.

Si l'école française (à l'image de l'Empire Carolingien), se veut brutale et s'appuie sur la conquête, le *modus operandi* germanique, dès 962 et par le sacre impérial d'Otton le Grand, entend rétablir l'Empire de concert avec les petits territoires existants. Aussi leur propose-t-il une réunification progressive organisée autour de lois, de réformes et d'élections respectueuses de l'autonomie des membres d'une « Union Européenne primitive » : le Premier Reich.

Cette formidable association, qui durera pratiquement mille ans, sera finalement brisée par Napoléon Ier. Et alors que l'on pouvait craindre la mort *ad æternam* d'une grande Europe, la tragédie des années 1939 à 1945 ravive l'espoir de voir renaître de ses cendres un large et riche ensemble fondé sur la pluralité des peuples et ouvert sur le Monde. À moins évidemment que dans un geste absurde on fasse fi des enseignements du passé pour, ironiquement, à nouveau sombrer dans les ténèbres du « nouveau moyen âge ».

Mais, *Omnibus viis Romam prevenitur.*

Nicolas Seebold
Rédacteur en chef

SOMMAIRE

4
6
8

VIE DU
CAMPUS

JURIDIQUE

INTERNA-
TIONAL

CULTURE

10

ECONOMIE

12

JEUNES
ENTRE-
PRISES

14

16

LANGUES
ETRANGERES

18

SATIRIQUE

19

HORSOCOPE

TABLE RONDE-LA CETA :

UN ACCORD CONTROVERSÉ ? LA PLACE DU CITOYEN DANS LES ACCORDS COMMERCIAUX INTERNATIONAUX

Le 15 février 2017, le Parlement Européen adoptait, à 408 voix contre 254, l'Accord Economique Commercial Global (AECG) ou Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA). Cet accord dit de nouvelle génération (car disposant à la fois d'un volet commercial et d'un volet national), censé favoriser les échanges entre la zone européenne et le Canada, avait fait l'objet de nombreuses contestations politiques et juridiques, que ce soit par le veto du Parlement wallon, en octobre 2016, ou par la saisine du Conseil constitutionnel français plus récemment. Dans ce contexte, les associations Open Diplomacy, l'association des étudiants du M2 « Juriste Européen » et les Jeunes Européens Toulouse organisaient une table ronde en présence d'intervenants de premier ordre. Une occasion de faire le tri entre les contestations partisans et les incertitudes réelles sur un accord d'un nouveau type.

Le 22 février étaient ainsi réunis, Amphi Boyer, l'eurodéputée Virginie Roziere, Jacques Vonthron, ancien haut-fonctionnaire à la Commission Européenne et actuel Président de la maison de l'Europe de Toulouse, le docteur N'dior, maître



CETA : LE MENU EST-IL ALLECHANT ?

de conférence en droit public à l'UT1 et Messieurs Figuer et Guerin, membres du collectif de citoyens indépendants "Collectif pour un commerce sain et démocratique" afin de débattre de l'accord conclu entre le Canada et l'Union européenne, sujet déjà promis à polémiques. Dans cette optique, les discussions de cette table ronde étaient organisées en deux temps : d'une part, la place de la démocratie et de la transparence dans ce type d'accord, de leurs négociations à leurs ratifications. Et d'autre part, sur divers aspects matériels de l'AECG tel la coexistence du libre-échange et des valeurs non marchandes ou même du controversé recours à l'arbitrage aux fins de règlement des différends. Ce choix d'organisation correspond particulièrement à la nature hybride de l'accord, entre commercial et légal (voir régalién). Ce traité

éminemment complexe fait l'objet de nombreuses critiques et interrogations : certaines peuvent alors paraître relatives puisque inhérentes au processus décisionnel européen quand d'autres, propres aux effets de l'AECG, semblent plus justifiées.

Démocratie et transparence : des problématiques génériques de l'Union Européenne.

Il peut effectivement paraître étonnant qu'un accord en cours de négociation depuis l'année 2004, ne soit traité par la presse que depuis quelques mois. Est-ce révélateur d'une carence en transparence dans le mécanisme législatif de l'Union Européenne ? Si on analyse cette question sous l'angle de la théorie ou de la pratique, la réponse peut varier.

Théoriquement en effet, la Commission européenne ne peut pas entrer en voie de négociation sans un mandat préalable du Conseil de l'Union (Articles 207, 3° et 218, 2° du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne). De la même manière, le Parlement européen dispose d'un droit de regard sur ces travaux, renforcé notamment depuis le Règlement (UE) n°182-2011 du 1er mars 2011 (Article 291 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne). Ainsi, les institutions de l'Union tendent à éviter toute forme d'opacité entre elles. C'est ce qui pousse Jacques Vonthron, ancien haut-fonctionnaire de la Commission, à considérer que jamais une institution si complexe n'a autant fait d'efforts de transparence. Il souligne également que plusieurs médias, à l'instar du site internet de

la question de la transparence au sein de l'Union Européenne transcende l'accord qu'est le CETA et touche, plus généralement, l'ensemble des travaux bruxellois.

Vie du campus

la Direction Générale Commerce (<http://ec.europa.eu/trade/>), relayent quotidiennement l'ensemble des travaux de la Commission européenne dans les domaines économiques. Travaux donc, théoriquement, accessibles à tous.

Pourtant, dans la pratique, ces mécanismes n'ont pas permis d'accélérer l'émergence de la question de l'opportunité de l'AECG en France. A contrario, il s'agirait d'une exception française. Il existerait alors une vraie hétérogénéité selon le pays quand il s'agit de l'intérêt porté sur les questions européennes.

L'AECG, lui-même, par sa nature de négociation commerciale, impose une relative opacité. Si le Parlement et le Conseil valide le principe même des négociations, leur contenu ne peut s'étaler sur la place publique.

Ainsi et comme le rappelle Bertrand Guerin à l'occasion de ces échanges, la prise de conscience des populations est à géométrie variable : en Allemagne notamment, une manifestation réalisée en 2016 à Berlin a réuni plus de 200 000 personnes pour contester cet accord. Pour lui, la question de la transparence au sein de l'Union Européenne transcende l'accord qu'est le CETA et touche, plus généralement, l'ensemble des travaux bruxellois.

En France, la question de l'AECG émerge concomitamment à la fin des négociations – infructueuses – sur le TAFTA (Transatlantic Free Trade Area). Mais ce n'est finalement qu'à l'occasion du veto du Parlement wallon en octobre 2016, que les journalistes français ne commenceront réellement à s'intéresser à l'AECG en lui-même. Pourtant L'eurodéputé Virginie Roziere ne croit pas en une instrumentalisation des médias. Il s'agirait plus d'un désintérêt de la société civile française dans les questions européennes. Elle souligne une responsabilité partagée, par le public d'abord en ce qu'il ne manifeste aucune demande sur ces sujets d'actualité. Mais également des pouvoirs publics nationaux et européens qui ne feraient pas d'efforts de vulgarisation de ces questions européennes pourtant plus que complexes. Situation adéquate afin que le serpent se morde la queue encore longtemps.

Enfin, les intervenants relèvent tous que l'AECG, lui-

même, par sa nature de négociation commerciale, impose une relative opacité. Si le Parlement et le Conseil valide le principe même des négociations, leur contenu ne peut s'étaler sur la place publique. L'idée même de tractations implique une certaine confidentialité. En d'autres termes, les États et les multinationales assis à la table des négociations ne sont pas désireux à ce que le déroulement des pourparlers fassent l'objet d'une médiatisation constante : le but étant que chaque protagoniste garde ses atouts secrets le plus longtemps possible. François Figuié, membre du collectif de citoyens indépendants Collectifs pour un commerce sain et démocratique, souligne que cette volonté de confidentialité est accentuée par le poids des multinationales qui jouent un rôle moteur dans ces accords. Pour lui, c'est ici que la société civile a un intérêt à agir : en contrebalançant le poids de ces grandes entreprises présentes à la table des négociations.

Harmonisation et judiciarisation : les incertitudes spécifiques à l'AECG

C'est évidemment dans son contenu que l'AECG livre toute sa philosophie : il s'agit alors d'éliminer les obstacles inutiles au commerce entre les zones canadienne et européenne afin d'optimiser les profits que réaliseront les entreprises qui traverseront l'Atlantique. Evidemment, cela passe par la diminution voire la suppression d'un maximum de barrières douanières mais également non-douanières, c'est-à-dire les obstacles législatifs. On va alors cher-

Les principales critiques adressées à l'égard de ce dispositif est l'inégalité qu'il créerait (puisque si une entreprise peut attaquer un État, l'inverse demeure impossible)

cher à tendre vers une harmonisation des normes en vue d'un véritable marché commun comme le qualifie Virginie Roziere.

À cette fin, l'accord met en place différents organes notamment un forum dont le rôle sera une négociation progressive et continue des différentes législations des États (Article 21.6 de l'accord). Or la question pose de nombreuses problématiques. Sociales d'une part mais surtout environnementales (et sanitaires) d'autre part avec la question des hormones de croissances, des organismes génétiquement modifiés ainsi que l'exploitation des gaz de schiste qui présente beaucoup d'intérêt au Canada. Ainsi de nombreuses associations dont

les membres du Collectif pour un commerce sain et démocratique présents lors des débats craignent une possible déréglementation et une perte des acquis dégagés en matière de commerce et d'environnement par l'Union Européenne comme par exemple la directive 2009/33 (PE) dite Clean Full du 23 avril 2009. Ces questions, encore en suspens, inquiètent à raison malgré la présence au sein de l'AECG de disposition anti-dumping comme on en trouve notamment au sein de l'Organisation mondiale du commerce dont s'inspire grandement la rédaction du CETA. Se pose pourtant la question de l'opportunité d'un accord entre une zone commerciale de 30 millions d'habitants contre 500 en Europe ? Ainsi, on se souviendra de l'impact de l'Accord de Libre Echange Nord-Américain (ALENA) dont on prévoyait un bénéfice immédiat redistribué de 20 millions d'euros alors qu'en réalité, cela a été une perte sèche de 1 millions d'euros.

Enfin, restent les dispositions les plus controversées de l'accord : la mise en place d'un tribunal arbitral afin de régler des différends qui viendraient de ces échanges (Chapitre 29 de l'AECG). C'est en effet cet aspect du texte qui a valu la saisine du Conseil Constitutionnel par les députés en France (Affaire 2017-749, DC) mais également la saisine de la Cour de Justice de l'Union Européenne par la Wallonie. Comme l'explique le Professeur en droit public de l'UT1 Valère N'Dior, ce tribunal arbitral sera composé de quinze membres (désignés par groupe de cinq par l'Union Européenne, le Canada et divers États tiers). Une entreprise étrangère pourra alors saisir cet organe si elle estime que le traité a été violé, dès lors que cela ne porte pas sur le bénéfice qu'elle entendait en retirer. Les principales critiques adressées à l'égard de ce dispositif est l'inégalité qu'il créerait (puisque si une entreprise peut attaquer un État, l'inverse demeure impossible) et son opportunité (ce type de conflit n'aurait-il pu rentrer dans les compétences des juridictions nationales existantes ?).

Pour conclure, les échanges réalisés dans le cadre de cette table ronde furent plus que pertinents : ils ont permis de distinguer ce qui relève de la forme et ce qui relève du fond. Ces premières questions proviennent, plus que de l'AECG, mais bien de la perfectibilité des modes de prises de décision au sein de l'Union Européenne elle-même. Les secondes problématiques, relatives au contenu du texte adopté, sont plus de nature économique que juridique : elles témoignent d'une volonté d'exalter le libre-échange au prix de sacrifices législatifs contestables. Ainsi, si nul ne sait réellement si le CETA portera ces fruits, il est certain que cet accord reviendra sur le devant de la scène, au moins le temps que les 38 Parlements nationaux européens votent, ou pas, sa ratification.

Thomas Bugada

IN VINO VERITAS

“**D**ans le vin, la vérité ». Une citation historique, une belle phrase en latin, quoi de mieux pour annoncer un article qui parle d'alcool. Oui, j'ai choisi cette semaine d'élever un peu le débat et de vous épargner un titre du genre « l'alcool c'est de law » ou « Allez, viens boire un p'tit coup à la maison ! ». Ne me remerciez pas, surtout que maintenant vous avez la chanson dans la tête.

Alors vous me direz, le vin, le droit, quel est le point commun à part la place Saint-Pierre. Éh bien, comme nous l'avons fait remarquer l'an dernier en vous présentant la réglementation sur le beaujolais nouveau, le droit et l'alcool entretiennent des rapports privilégiés. Deux matières nobles, autant appréciées par les plus grands, qui s'adressent au plus grand nombre à des degrés divers, et qui font tout aussi mal au crâne le vendredi matin.

Quoi qu'il en soit, la France peut se targuer d'avoir une réglementation stricte et complète concernant la vente et la consommation d'alcool. Mais également, la France est un pays riche de ce point de vue là et regorge possibilités quant au bourrage de gueule plus ou moins classe. Nous tenterons d'en faire ici une présentation claire et concise, histoire de pas trop vous saouler.

Les autorisations

Les licences

Tout comme les étudiants en droit (du moins la plupart), les débits de boissons ont des licences qui leur permettent de vendre des boissons jusqu'à un certain degré d'alcool.

Ces licences se basent sur la classification des alcools établit par l'article L3321-1 du Code de la santé publique. La licence 1, pour les boissons dont la teneur en alcool est inférieure à 1,2° (sodas, boissons chaudes...) et la licence 2, pour les alcools qui titrent à moins de 3° (cidre, certaines bières) sont gratuites et faciles à obtenir. La licence 3 est payante et pour les alcools allant jusqu'à 18° (apéritifs, liqueurs). Pas de LMD chez les alcools, le nec plus ultra c'est la licence 4, équivalent de nos M2, et là aussi la sélection est rude (il faut payer). Mais le prix en vaut la chandelle, puisque la licence 4 permet de vendre tous les alcools. A noter toutefois qu'à ce jour on ne peut plus obtenir cette catégorie de licence que par transfert car les créations ne sont plus autorisées.

Les appellations

Bien que certaines subtilités puissent paraître futiles, il faut quand même que vous appreniez à faire la différence entre la Villageoise que votre cousine Berthe vous offre à chaque anniversaire et le Saint-Emilion que votre arrière-grand-mère planque dans la cave, dans la commode Louis XVI.

Pour les alcools, vous avez des grandes catégories (bières, vins, spiritueux), et dans ces grandes catégories on trouve divers types d'alcools (et oui, la vodka est un « spiritueux », comme le Pineau des Charentes. Surprenant, non ?). Toutefois, que serait un produit sans les marques qui vont avec ? La plupart des alcools classifiés se déclinent en fonction de leur origine géographique, leur fabricant, leurs ingrédients. Certains accèdent à la reconnaissance

suprême, l'Appellation d'Origine Contrôlée, dont le régime en France est régi par le Code rural et de la pêche maritime, articles L641-5 à L641-10. On compte aujourd'hui en France plus de 300 vins d'appellations contrôlées, du Jurançon au



Madiran, en passant par le Gaillac ou le Touraine. Alors plus c'est bon, plus c'est connu, et plus c'est connu plus c'est cher. Les meilleurs vins prennent de la valeur, aussi revoyez vos priorités : pour votre prochaine soirée dont vous n'aurez aucun souvenir, privilégiez le pinard bas de gamme du supermarché plutôt que le Médoc de l'année de votre naissance que vos parents gardent précieusement pour le jour de votre mariage.

Les interdictions

Pour la vente

Certaines catégories d'alcools ne peuvent être vendus légalement. Une liste qui contient les vins qui titrent à plus de 18°, les spiritueux anisés à

plus de 45° et l'absinthe. Pour la petite histoire, l'absinthe, ou la fée verte, après avoir vécu ses belles heures dans l'Antiquité, revient à la mode à la fin du XVIIIème siècle, dans les salons de l'aristocratie française. Titrant à plus de 70°, l'absinthe est distillée avant consommation. Elle vit ses grandes heures au XIXème siècle, avant d'être accusée par de nombreuses personnalités (Pas-

Tout comme les étudiants en droit (du moins la plupart), les débits de boissons ont des licences qui leur permettent de vendre des boissons jusqu'à un certain degré d'alcool.

teur notamment) d'être à l'origine de maladies physiques comme mentales. Elle serait notamment la cause de la folie du peintre Van Gogh, des déboires alcooliques qui lui coûtèrent un peu plus qu'une oreille. L'absinthe est finalement in-



terdite en France en 1915, au profit du pastis qui devient la nouvelle boisson anisée à la mode, et il faudra attendre Michel Rocard et un décret de 1988 pour que l'absinthe soit autorisée sous certaines formes. De quoi vous décaper l'intérieur, mais attention à ne pas cramer le mobilier...

La vente d'alcool (ou l'offre à titre gratuit d'ailleurs, mais qui lâche du Bourbon millésimé gratos, hein ?) à des mineurs est interdite, selon l'article L3342-1 du Code de la santé publique, et puni de 7500 euros d'amende selon l'article L3353-3 du même Code. Donc, si Gégé, votre voisin qui est aussi le gérant du petit supermarché du village, vous a fait embêter après votre dernière soirée, vous pouvez toujours envoyer votre petit frère de 15 ans lui acheter trois bouteilles de pif et appeler les flics en même temps. Meilleur effet garanti. (NB : c'est pareil pour les clopes, donc si vous pensiez récompenser votre petit frère en lui filant des clopes, vous allez vous retrouver à éplucher les oranges avec Gégé).

L'article L3342-3 du Code de la santé publique exige également que les mineurs de seize ans qui ne sont pas accompagnés d'un majeur ne puissent se rendre dans les débits de boissons. Attention toutefois, pousser un mineur à l'ivresse est également répréhensible, l'article 227-19 du Code pénal prévoyant pour une consommation excessive un an d'emprisonnement et 15.000

euros d'amende, et deux ans d'emprisonnement et 45.000 euros d'amende pour une incitation à la consommation habituelle.

Pour la consommation

Tout un chacun a bien entendu le droit de consommer de l'alcool (avec modération bien sûr), mais la loi vient poser certaines limites. Notamment concernant la conduite de véhicules, le taux d'alcoolémie est limité. Boire ou conduire, il faut choisir ; non seulement vous ne devez pas boire en conduisant, mais vous devez limiter votre consommation avant de conduire. Le taux d'alcoolémie maximal autorisé, avec perte de points à la clé, est inférieur ou égal à 0,50 g/L de sang (au-delà de 0,80 g/L, voir l'article L234-1 du Code de la route, deux ans d'emprisonnement et 4500 euros d'amende et peines complémentaires), et 0,20 g/L pour les jeunes conducteurs (décret n° 2015-743 du 24 juin 2015 relatif à la lutte contre l'insécurité routière). Sachant que 0,20 mg/L, c'est zéro verres... Une goutte, une d'essence à la limite (pas d'absinthe, s'il vous plaît), mais pas plus. Moralité : celui qui conduit, c'est celui qui a le plus de points.

L'ivresse sur la voie publique est également prohibée ; on peut citer à cet effet l'article L3341-1 du Code de la santé publique : « Une personne trouvée en état d'ivresse dans les lieux publics est, par mesure de police, conduite à ses frais dans le local de police ou de gendarmerie le plus voisin ou dans une chambre de sûreté, pour y être retenue jusqu'à ce qu'elle ait recouvré la raison ». Une QPC a été soulevée, à raison de savoir si cette privation de liberté sans contrôle de l'autorité judiciaire n'allait pas à l'encontre des dispositions de l'article 66 de la Constitution (« Nul ne peut être arbitrairement détenu. L'autorité judiciaire, gardienne de la liberté individuelle, assure le respect de ce principe dans les conditions prévues par la loi »). Dans une décision QPC du 8 juin 2012 (n°2012-253), le Conseil déclare cet article conforme à la Constitution, mettant en avant qu'il s'agit d'un acte de police administrative qui cesse dès que l'individu a recouvert la raison.

Enfin, on peut citer en dernier exemple le cas de l'alcool au travail. Source de nombreuses légendes sur ce qui peut être bu et ce qui ne le peut pas, la consommation d'alcool sur le lieu de travail reste une problématique de premier

plan. Tout d'abord, l'article R4228-20 du Code du travail venait préciser que seuls « le vin, la bière, le cidre et le poiré » étaient consommables sur le lieu de travail. Puis un décret du 1er juillet 2014 (n°2014-754) vient autoriser l'employeur à interdire l'introduction et la consommation de tout alcool (oui, même le poiré) dans l'entreprise pour protéger la santé et la sécurité des salariés.

La France offre tout de même une grande variété d'alcools consommables, dont beaucoup ont reçu les plus grandes distinctions œnologiques, et de nombreux endroits où les consommer. Mais c'est sans perdre de vue un objectif sanitaire primordiale, la lutte contre l'alcoolisme, notamment chez les jeunes, qui devient une priorité de politique publique. Les réglementations concernant la consommation et la vente d'alcool se durcissent, tout comme la lutte contre l'incitation à la consommation. Dans un arrêt du 12 janvier 2010 (n°09.81-799), la Cour de cassation a constaté la faute caractérisée de l'enseignant qui n'a pas empêché, alors qu'il était au courant, l'introduction et la consommation d'alcool dans un centre de formation d'apprentis, la consommation qui s'en est suivie conduisant un des jeunes majeurs du centre en état d'ivresse au volant de son véhicule, ce qui s'est soldé par un accident mortel.

Alors même si cet article n'est surtout pas une publicité pour des boissons alcoolisées, n'oubliez quand même pas : l'abus d'alcool est dangereux pour la santé...

Philosophes rêveurs, qui pensez tout savoir, Ennemis de Bacchus, rentrez dans le devoir : Vos esprits s'en font trop accroire. Allez, vieux fous, allez apprendre à boire.

On est savant quand on boit bien : Qui ne sait boire ne sait rien.

S'il faut rire ou chanter au milieu d'un festin, Un docteur est alors au bout de son latin :

Un goinfre en a toute la gloire. Allez, vieux fous, allez apprendre à boire.

On est savant quand on boit bien : Qui ne sait boire ne sait rien.

Boileau, Poésies

Constita First

UN NOUVEL ETAT POUR L'EUROPE ?

En se référant aux catalans, Voltaire nous disait que, « loin que l'abondance et les délices aient amolli les habitants, ils ont toujours été guerriers : mais malgré leur valeur et leur amour extrême pour la liberté, ils ont été subjugués dans tous les temps ». Pourtant la Catalogne envisage aujourd'hui de célébrer un référendum pour son indépendance.

Cette région méditerranéenne, très proche de notre faculté, est une des plus anciennes nations européennes. Avec une langue et une culture propres ainsi que Barcelone comme capitale, elle est une terre de passage entre la France et l'Espagne, une terre d'accueil qui inexplicablement a su cohabiter entre deux des nations les plus puissantes de l'histoire.

Si César disait de la Gaule qu'on pouvait la diviser en trois parties, de l'Hispanie il aurait pu assurer qu'elle s'était divisée en trois franges, du nord au sud. L'une de ces franges verticales c'est le Portugal, la frange la plus large est la Castille, au centre. Puis il y a une autre frange de terrain, invisible sur les cartes actuelles, qui parcourt la côte méditerranéenne. C'est plus ou moins la couronne catalane. Même si ces royaumes étaient chrétiens, ils avaient leur propre dynastie, leur langue, leur culture et leur histoire.

Vers 1450, les deux royaumes s'unirent par un mariage royal. Pour les catalans, c'était une union entre semblables ; la Castille, au fil du temps, oubli ce principe fondateur. En effet, si pour les catalans l'Espagne était une confédération de nations, pour les castillans, l'Espagne était une prolongation de la Castille.

Et c'est pourquoi cette cohabitation n'a pas été toujours facile. Lors de la chute de Barcelone en 1714, la langue, culture et droit catalans sont prohibés, étant imposés ceux de la Castille avec la volonté « castillaniser » la Catalogne : reflet de la conception de l'Espagne comme État unitaire qui a perduré pendant des siècles, comme sous la dictature de Franco, avec une politique répressive contre toute manifestation politique et culturelle catalane. Mais revenons sur l'actualité. En 2010, une décision du Conseil constitutionnel espagnol déclarait inconstitutionnel le statut d'autonomie catalan, une sorte de « constitu-

tion » qui avait été adopté par ses citoyens via référendum. La réaction catalane fut claire : la manifestation démocratique la plus nombreuse de son histoire avec plus d'un million de personnes qui défendaient, non seulement son vote, mais aussi son statut de nation et le pouvoir de décider sur son propre futur.

Compte tenu de l'incompréhension des gouvernements espagnols face à ces revendications, les citoyens catalans commencent à envisager la possibilité de son indépendance afin de défendre son autonomie, sa langue et sa culture, ainsi que pour avoir les outils pour mieux se gouverner. Depuis les 11 septembre de 2012 à 2016, fête nationale de la Catalogne, plusieurs manifestations massives, pacifiques et à caractère festif, se succèdent pour réclamer l'indépendance, dont celle de 2013 avec une chaîne humaine ininterrompue de 400 kilomètres et plus de 1.600.000 personnes, traversant le long du pays depuis sa frontière française au nord, jusqu'à l'espagnole, au sud.

Face à la pression populaire, l' alors Président de la Catalogne, Artur Mas, propose la célébration d'une consultation populaire afin de connaître l'avis des citoyens sur le futur politique de la Catalogne pour, ainsi, négocier



une éventuelle solution avec Madrid. Le gouvernement espagnol prohibe cette consultation et le gouvernement catalan, obéissant à la souveraineté de son Parlement, convoque, afin de contourner la prohibition, un processus participatif mené par des bénévoles.

Or, aujourd'hui Artur Mas et trois membres de son gouvernement sont pénalement poursuivis en justice pour avoir consulté la population catalane, et ce contrairement

aux avis de la Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, qui dénonce la judiciarisation de la politique, ainsi que les menaces, le harcèlement et la répression politique et judiciaire à l'encontre des dirigeants politiques catalans.

Et pourtant, la Catalogne envisage aujourd'hui la création d'un nouvel État au sein de l'Union européenne avec le premier gouvernement officiellement indépendantiste

La Catalogne envisage aujourd'hui la création d'un nouvel État au sein de l'Union européenne avec le premier gouvernement officiellement indépendantiste de son histoire et le soutien du parlement avec la majorité favorable.

de son histoire et le soutien du parlement avec la majorité favorable. Mais comment créer, du point de vue juridique, un nouvel État en plein 21ème siècle ? La mission peut sembler, d'abord, impossible.

La construction juridique de la Catalogne comme nouvel État indépendant s'articule à partir des « Lois de déconnexion » : la loi de sécu-

rité sociale, avec l'objectif de développer le système de sécurité sociale de la future République ; la loi d'administration fiscale, avec la mission de créer son système fiscal et, finalement, la Llei de transitoritat jurídica.

La loi de transition juridique est la pierre angulaire du projet. Elle définit la Catalogne comme une république de droit, démocratique et sociale, habilite les institutions publiques catalanes à exercer le droit à l'autodétermination, prépare la succession d'ordres juridiques et d'administrations, et protège les droits fondamentaux des citoyens.

Ainsi, si l'option indépendantiste gagne le référendum, cela donnerait lieu à une proclamation d'indépendance ainsi qu'à l'ouverture d'une période de négociation avec le gouvernement espagnol et la communauté internationale afin d'obtenir la reconnaissance de l'indépendance.

L'Europe et la France peuvent voir naître un voisin nouveau, un pays petit, méditerranéen et de profonde conviction européeniste, qui a la volonté de s'intégrer à la communauté internationale et qui, comme nous disait Voltaire, a un amour extrême pour la liberté.

Enric Comabasosa Esqué

TOUS LES CHEMINS MENENT AUX ROMS

“Frontières. En géographie politique, ligne imaginaire entre deux nations, séparant les droits imaginaires de l'une des droits imaginaires de l'autre.”
Ambrose Bierce, le Dictionnaire du Diable.

Tu les connais, ces gens qui rêvent d'un monde meilleur, assis sur les berges de la Garonne, ivres mais heureux, ils s'exclament sur la grande conspiration que sont les frontières et crachent sur la maudite société de consommation avant de ne faire qu'un plongeon maladroit dans les eaux radioactives du fleuve. Parfois même, tu te dis qu'ils ont raison, mais tu es à la faculté de droit, ce comportement est indigne de ton petit tailleur de marque (ou pas), alors tu te contentes de l'écrire dans ton journal préféré.

Depuis des siècles, il est des peuples qui vivent ainsi, sans Etat, sans territoires tracés. Là où notre ancien président exigeait une identité nationale, propre et uniforme, au risque de la forcer, sur le territoire français, ceux-là la portent avec eux, où qu'ils aillent.

Les Roms, ou « hommes » en romani, sont une branche de la population Tzigane. Aujourd'hui à 80% sédentarisés, comme c'est le cas en Espagne, les Tziganes sont un des peuples les plus anciens d'Europe.

Ayant quitté l'Inde vers l'an mille pour migrer vers notre continent, ils sont passés par la Perse, l'Arménie et l'Empire Byzantin. Ils sont désignés de différentes manières en fonction de la direction empruntée dans leur périple : Manouches ou Sinté en Europe du Nord, Roms en Europe Centrale, Gitans ou Kalés pour l'Europe Méditerranéenne.

Depuis leur arrivée jusqu'à aujourd'hui, ces peuples ont été persécutés, discriminés voire décimés.

Dans de nombreux pays, ils étaient réduits d'office en esclavage. Condamnés à vie aux galères, sous le règne de Louis XIV. Ils sont également les oubliés de la Seconde Guerre mondiale. Le génocide tzigane perpétré par l'Allemagne nazie et la Croatie oustachie, à partir de 1933, a fait entre 200.000 et 500.000 victimes.

Aujourd'hui, malgré la montée des droits depuis 1945, ils sont encore regardés de travers, parce qu'« ils volent », parce qu'ils « sentent mauvais » et vivent, en particulier dans notre État, dans des bidonvilles. Or en France, on ne tolère ni le bruit, ni l'odeur.

À compter d'une circulaire du 26 août 2012, il a été proposé différents moyens pour reloger ces individus en cas d'évacuations de campements illicites, mais elle s'est avérée peu efficace.

Dès lors, la solution la plus simple était encore de les expulser. « Les Roms ont vocation à rester en Roumanie ou à y retourner », avançait en toute simplicité le futur (et ancien) premier ministre Manuel Valls.

En 2005 un dispositif permettant à tout ressortissant de l'UE en « grande précarité » de toucher 300 euros par adulte et 100 euros par enfant pour rentrer dans son pays d'origine a été instauré. Mais quelle est la réelle nationalité d'un peuple nomade ? Nicolas Sarkozy estimait alors que les Roms « retournaient dans leur pays d'origine pour passer des vacances et acheter des cadeaux à leurs familles et après quelques semaines ils repassaient la fron-

tière dans l'autre sens ».

Attitude qui peut s'avérer à l'image desdits « pays d'origine » qui ont accès à des fonds structurels pour favoriser l'intégration économique et sociale des Roms, mais qui souvent les détournent de leur objet initial.

Que devrait-on attendre de communautés dont seule la Cour Européenne des Droits de l'Homme semble reconnaître la vulnérabilité et l'abandon ? Leur fonctionnement est-il en tout point critiquable ? Vers où expulser un peuple qui ne connaît pas de frontière et qui, finalement, voit l'Europe comme on la rêverait, puisqu'ils en sont originaires depuis des centaines d'années ?

Voici une anecdote : Dans le sud de l'Espagne, un quartier Gitan, sédentarisé, est laissé à l'abandon depuis des décennies. Dans ce quartier une fillette issue d'une famille modeste de six enfants grandit, observe, se révolte puisqu'elle a hérité d'un légendaire sang chaud du sud ibérique. Aujourd'hui

occupant un poste important de la mairie de la ville de Murcia, Rosa Martinez est à l'initiative d'un projet nommé « Iniciativa Urbana Espiritu Santo ». Depuis quelques années, elle a dirigé le projet, mobilisant professeurs, graphistes, architectes. Elle a obtenu des fonds de la mairie de Murcia et de l'Union Européenne, et en a fait un miracle auquel personne ne s'attendait. Le quartier a été entièrement refait, toujours en étroite collaboration avec les habitants. Les enfants ont

dessiné la place publique dont ils rêvaient, des professeurs de danse, de peinture, de chant ont découvert une multitude de talents incroyables. Il faut les voir, les entendre, des toutes petites fillettes d'à peine cinq ans entonner des sérénades et taper du pied dans un rythme dont seules elles ont le secret, en tenue de flamenco, les sourcils froncés et l'auditoire subjugué par cet art inné.

Peut-être faut-il le tempérament volcanique d'une Rosa Martinez pour oser toucher du doigt les problématiques identitaires, culturelles, et pour passer outre les violences qui pour la plupart nous font reculer. Ou bien peut-être qu'il ne dépend que de nous de créer une Europe unie, de tendre la main à ceux qui n'osent plus la demander pour découvrir le Rom, ou bien... l'humain, selon la langue dans laquelle on s'exprime.

Julia Even

“LAS VEGAS LA FABULEUSE”

DISCLAIMER : CET ARTICLE EST
DECONSEILLE AUX MOINS DE 16 ANS.

J' ai récemment eu l'opportunité de voyager (une seconde fois) vers le far west américain et passer une semaine dans le Nevada. Là, en plein milieu du désert de Mojave s'épanouit la brillante ville de Las Vegas, Sin City ou encore The City Without Clocks pour les intimes. Qu'elle soit pécheresse ou dépourvue d'horloges et de fenêtres (dans ses casinos tout du moins, et non ce n'est pas un mythe urbain) la ville porte bien son nom.

Las Vegas se traduirait de l'espagnol par « les vallées », nom qu'elle doit à sa situation géographique. Balayée par les poussières écarlates du Grand Canyon et du Red Rock Canyon et ceinte par des monts couverts de neiges éternelles, la ville plonge son regard lumineux dans un paysage désertique et austère. Mais nous nous éloignons du sujet il me semble ! Si les touristes acceptent de passer près de 24 heures entre avions et aéroports ce n'est pas que pour les beaux chemins de randonnées. Fermez les yeux et imaginez une scène

de film muet, des gangsters une fleur à la boutonnière, des femmes fumant le tabac au fume-cigarette et des casinos à perte de vue ; telle est la terre promise imaginée par les barons de la pègre du siècle précédent et s'élevant encore plus haut aujourd'hui.

La ville de tous les péchés ouvre ses bras aux cœurs brisés et aux jeunes mariés, aux malheureux et aux perdus, aux vagabonds et aux malchanceux. Chacun y trouvera une occupation à son goût, qu'il s'agisse de céder à la gourmandise et de faire du porte-à-porte chez toutes les enseignes de restauration rapide en prétextant le réconfort de soi ou de se laisser porter de taverne en bar à la recherche d'un meilleur cocktail que le martini au basilic.

Evidemment cela va sans dire mais pour se rassasier de la ville il faut être majeur (un peu de patience chers L1, la majorité aux USA est acquise à 21 et non pas 18 ans). A défaut, le gorille de la sécurité du Caesars Palace (le casino pas le palais impérial de Rome) ne te laissera pas poser un pied au-delà du marquage au sol délimitant l'espace des tables de jeu. Mais lorsque sonnent avec fracas tes 21 printemps, le véritable visage de Sin City se dévoile à toi. Emporté par un tourbillon où se mêlent spectacles extravagants, restaurants « Joël Robuchon » hors de prix, voitures de luxe avec mauvaise bière, prostituées au rabais et Fast Foods qui fleurissent à chaque coin de rue, l'européen se sentirait presque nostalgique de son chez lui

son chez lui où il n'a pas besoin de faire rugir la Cadillac pour aller acheter sa baguette.

En parlant de baguette, saviez-vous que notre bout de ferraille national a une petite sœur au cœur de Las Vegas ? Le casino Paris Las Vegas se veut mime des rues de notre capitale et recrée ce charme français dont raffolent les américains : de Montmartre à la rue de la paix, on s'y croirait !

Viva Las Vegas ! chantait Elvis Presley et on ne peut qu'acquiescer. Lorsque le cerveau embrumé par les nuits sans sommeil et les cliquetis mécaniques des machines à sous parvient à reconnecter ses neurones, la magie ne s'évanouit pas pour autant. Lorsque se lève le jour et avec lui les symptômes d'un mal de tête lancinant, la ville reste embuée dans un parfum de légèreté, de malice. Le cœur est rempli d'innombrables possibilités, d'un sentiment de réussite. C'est alors que ce qu'on entend par « le rêve américain » prend vie et ouvre nos esprits à l'inimaginable.

Impossible n'est pas français certes, mais il ne semble pas non plus être américain.

Vegas, à consommer au moins une fois dans sa vie d'adulte (majeur et vacciné) mais toujours avec modération !

Eva Gabrielian

AMELIE NOTHOMB.

Riquet à la Houpe

Une rentrée littéraire sans Amélie Nothomb, ce n'est pas vraiment une rentrée littéraire.

Connu pour *Hygiène de l'assassin* (1992) et *Stupeurs et tremblements* (1999), l'écrivain belge est revenue en 2016 avec un nouveau roman rendant hommage à un des plus vieux genres littéraires : le conte.

Amélie Nothomb s'inspire d'un des contes du célèbre conteur Charles Perrault.

Riquet à la Houpe ou encore la Belle et la Bête... le conte est friand des histoires qui allient un homme et une femme destinés, en apparence, à ne pas être compatibles pour finalement finir ensemble. Un homme d'une intelligence supérieure mais à la laideur repoussante et une jeune femme éblouissante de beauté mais ayant peu d'esprit, tel est le credo du conte de manière générale.

« Riquet à la Houpe » repris ici par la plume de l'écrivain belge ne déroge pas à cette règle. Déodat est fort laid mais a un sens de l'observation et un intellect bien au-dessus de la normale. Trémière est d'une beauté



inégalable mais son peu d'esprit lui vaut d'être la risée de tous.

« Les gens ne sont pas indifférents à l'extrême beauté : ils la détestent très consciemment. »

« Les gens ne sont pas indifférents à l'extrême beauté : ils la détestent très consciemment. »

Leur point commun ? Tous deux sont des étrangers dans une société moderne mettant en avant l'apparat plus que l'esprit. Déodat, malgré sa laideur que personne ne peut ignorer tant elle est visible, équilibre sa vie par l'étude de l'ornithologie. La combinaison laideur-intelligence intrigue plus qu'elle ne dérange. Le sort de Trémière est différent cependant. Sa beauté étant irritante aux yeux du commun des mortels, même aux yeux de ses parents, elle sera finalement élevée par sa grand-mère qui lui apprendra la contemplation et l'art de la réponse en silence. Ainsi, elle finira par voir la beauté là où les gens du commun ne la voient pas. L'indifférence qu'elle éprouve face à sa propre beauté lui vaudra cependant d'être encore plus détestée par ses pairs.

Malgré la réécriture moderne d'un conte existant depuis 300 ans, rien ne vient transgresser l'univers caractéristique de Nothomb. Les habitués savent que ses romans tournent autour de gentilles réflexions philosophiques et de protagonistes aux noms singuliers. Sans oublier l'évocation traditionnelle de la vio-

lence des pairs face à l'étrangeté qui ressort parfois de l'être humain.

L'amour, le rejet, l'image de soi, la confrontation aux autres, l'amitié, la famille... Autant de thèmes abordés dans ce conte pour adulte avec pour fil conducteur... les oiseaux que Nothomb qualifie de « sans grand rapport avec notre race et pourtant sans lui être exagérément étrangère, l'espèce aviaire accomplissait ce prodige d'une civilisation parallèle, d'une coexistence pacifique. »

Malgré la réécriture moderne d'un conte existant depuis 300 ans, rien ne vient transgresser l'univers caractéristique de Nothomb.

Le récit n'est pas forcément original mais on ne lit pas du Nothomb pour son originalité littéraire mais plus pour ses personnages attachants et ses histoires au vocabulaire dense et atypique.

Malgré le trait d'écriture « nothombien » de plus en plus exagéré, voire même forcé par moment, Riquet à la Houpe reste à lire parce qu'au final, on demande tous des histoires qui se terminent en happy ending.

Anneli Cousinet

QUELQUES QUESTIONS AUTOUR DE LA MIGRATION

La migration est un sujet que l'on retrouve souvent dans les discours politiques, les médias et le débat public en général, que ce soit en Europe ou ailleurs. On parle des bénéfices mais surtout des désavantages engendrés par cette dernière. Toutefois certains arguments semblent être biaisés ou non justifiés statistiquement parlant. C'est ainsi qu'en nous inspirant d'un article publié dans *Le Monde* en 2014 et d'une enquête effectuée par *The Guardian* nous souhaitons vérifier la certitude des quelques affirmations circulant dans l'opinion publique.

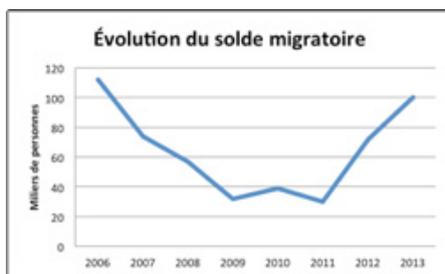
Avant de traiter de ces affirmations il convient de définir ce qu'est un immigré et un étranger. L'Insee définit l'immigré comme une « personne née de nationalité étrangère à l'étranger et résidant en France ». Tandis qu'un étranger est « une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (apatrides). Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment). A la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par

acquisition ».

Il faut partir du constat suivant : en 2013, 5,8 millions d'immigrés vivent en France. Une partie de cette population étant française, il y a 4,1 millions d'étrangers sur le territoire, soit 6,2 % de la population totale.

Ceci étant commençons par la première idée : « il y a une hausse massive de l'immigration en France ». Vrai ou faux ? L'immigration en France est un phénomène ancien. D'après l'INSEE l'immigration a connu une stabilisation dans les années 1990 ensuite la population des immigrés augmente à nouveau depuis 1999. Entre 2013 et 2015, les arrivées continuent d'augmenter aussi bien pour les personnes nées en France (retour depuis l'étranger) que pour les immigrés. En effet, en 2013 le solde migratoire s'élevait à 100 000 personnes : 338 000 sont arrivées en France et 238 000 en sont parties. D'après les estimations de l'INSEE un tiers des entrées totales, mineurs inclus, étaient des ressortissants français de retour, et un peu plus d'un quart des ressortissants d'autres pays de l'UE bénéficiant de la libre circulation.

Il faut rappeler que les immigrés peuvent être des étudiants, des membres d'une famille résidant en France, des travailleurs ou des réfugiés. En France en 2014 l'immigration étudiante, avec 65 000 nouveaux titres de séjour accordés, a augmenté de 3,5% et atteint son plus haut niveau historique. Alors que seulement 19 000 nouveaux titres de séjour ont été délivrés à des migrants de travail en 2014, ce chiffre enregistre une progression de 7% par rapport à 2013. Le nombre de nouveaux titres délivrés à des migrants humanitaires



(14000) a également connu une augmentation sensible de 16% (OCDE, 2014).

Elaboration propre. Données INSEE

Nous pouvons constater qu'entre 2006 et 2013, la quantité d'arrivées sur le territoire a fortement évolué. À la baisse d'abord, pour atteindre des valeurs inférieures à 40 000 personnes par an entre 2009 et 2011. Puis à la hausse pour retrouver des valeurs légèrement plus faibles qu'en 2006. Nous en conclu-

ons que le nombre de migrants augmente mais que cette croissance est modérée sans pour autant être négligeable. En effet, elle constitue pour cette période entre 10% et 30% de la croissance démographique française.

La deuxième idée concerne l'origine des immigrés. L'enquête réalisée par *The Guardian* a posé la question suivante : « Selon vous, sur 100 personnes en France, combien sont musulmanes ? » Les français qui ont répondu ont surestimé la population musulmane en répondant 30% tandis que le chiffre réel est autour de

La deuxième idée concerne l'origine des immigrés. L'enquête réalisée par *The Guardian* a posé la question suivante : « Selon vous, sur 100 personnes en France, combien sont musulmanes ? » Les français qui ont répondu ont surestimé la population musulmane en répondant 30% tandis que le chiffre réel est autour de 7,5%.

7,5%. Par ailleurs dans la même enquête une autre question a été posée : « Maintenant, projetons nous en 2020, sur 100 personnes vivant en France, combien seront musulmanes ? » En moyenne les français enquêtés ont répondu que la population musulmane allait constituer 40% de la population française d'ici à 2020 alors qu'en réalité *Pew Research* a estimé qu'elle atteindrait seulement 8,3%. En outre l'INSEE montre que depuis 1975, les origines géographiques des immigrés présents en France se diversifient. En 2013 les immigrés originaires d'Europe représentaient 36% du total des immigrés. Depuis 1999, les origines des immigrés européens sont de plus en plus variées, avec une part croissante d'immigrés nés en Europe de l'Est ou au Royaume-Uni. Pour l'année 2013, 44 % des immigrés sont nés dans un pays du continent africain. Les personnes nées au Maghreb représentent 30 % de l'ensemble des immigrés, proportion stable depuis les années 1980. L'immigration d'Afrique subsaharienne est plus récente et concerne surtout des pays



autrefois sous administration française. Enfin, 14 % des immigrants sont originaires d'Asie. La migration en provenance des pays d'Asie s'est accrue sur la période récente, principalement depuis la Chine.

Troisième idée : « La France accueille plus d'immigrés que les autres pays de l'UE ». Cela est faux. D'après les chiffres de l'Eurostat du 1er janvier 2015 en chiffres absolus, le plus grand nombre de non-nationaux vivant dans les États membres de l'Union au 1er janvier 2015 se trouvaient en Allemagne (7,5 millions de personnes), au Royaume-Uni (5,4 millions), en Italie (5,0 millions), en Espagne (4,5 millions) et en France (4,4 millions).

Quatrième idée « l'immigration ruine les finances publiques ». Une étude comparative de l'OCDE de 2014 montre que dans la plupart des pays, l'impact fiscal de l'immigration est nul ou positif. Pour la France, l'étude estime que l'impact fiscal est négatif de 0,3 point de PIB, soit moins qu'en Allemagne (1,13 point). En moyenne, il est positif de 0,3 point de PIB. Dans la plupart des pays, (sauf dans les pays où les migrants âgés sont plus nombreux)

ils contribuent davantage aux impôts et aux cotisations sociales que ce qu'ils ne bénéficient en prestations. L'étude montre par ailleurs que les immigrants peu scolarisés ont une meilleure situation financière - la différence entre leurs cotisations et les avantages

qu'ils reçoivent - que leurs homologues autochtones. Là où les immigrants ont une position budgétaire moins favorable n'est pas dû à une plus grande dépendance aux prestations sociales, mais plutôt au fait qu'ils ont souvent des salaires plus bas et ont donc tendance à contribuer moins.

Ceci étant il semble que de manière générale le discours autour de l'immigration et des immigrants à tendance à ne considérer que les coûts et à surestimer leur présence que ce soit en Europe ou en France. Mais quels bénéfices économiques

la migration peut apporter ? Tout d'abord, d'après l'OCDE, les migrants fournissent de la main d'œuvre dans certains secteurs, notamment le monde ouvrier ou l'artisanat. La contribution des immigrants à la croissance économique se fait aussi par les aspects suivants : flexibilisation du marché du travail, renforcement

(croissance et rajeunissement) de la population active. Cependant, la situation est moins claire en ce qui concerne la croissance du PIB par habitant. On sait que la migration a un impact démographique non seulement en augmentant la taille de la population mais aussi en changeant la pyramide des âges des pays d'accueil. Selon l'INSEE les descendants d'immigrés sont plus jeunes que le reste de la population. En effet, 47 % d'entre eux sont âgés de moins de 25 ans, contre 30 % de la population n'ayant pas de parents immigrés. De même on trouve que 23 % des descendants d'immigrés sont âgés de 50 ans ou plus, contre 37 % des personnes sans ascendance migratoire directe.

De manière générale il faut revaloriser la migration et les bénéfices qu'elle peut générer. On a l'idée que ce phénomène occasionne plus des coûts que d'avantages alors que différentes études montrent le contraire. C'est pourquoi les pouvoirs publics doivent faire des efforts pour mieux intégrer les populations d'immigrés qui à priori représentent un potentiel de croissance économique et pourquoi pas une réponse provisoire à la baisse de fécondité que subit l'Europe.

Magda Mojica

Voir l'ensemble des références sur <https://ledecodé.com>

NOUVELLE RUBRIQUE

Comme vous avez peut-être pu le remarquer, une nouvelle rubrique est née dans le Décodé ! Elle aura pour but de vous informer à vous chers lecteurs, des projets, actions ou entrepreneuriats étudiants dans votre ville.

Certes, nous travaillons tous avec sérieux et ardeur ! Mais certains d'entre nous poursuivent en parallèle des activités avec des motivations diverses et variées. Là où le métro-boulot-dodo n'a jamais suscité autant d'effroi qu'aujourd'hui, ces étudiants veulent casser les routines et nous proposer de nouveaux modèles.

L'équipe en charge de vous exposer ces projets est elle-même au centre de ces questions: les membres de l'association Boost. Chargée de proposer à ses membres des outils pour créer leurs projets dans l'entrepreneur-

iat, nous mettons en relations et aidons tout étudiant qui souhaite se lancer dans l'aventure.

Étant sans cesse en relations avec ces entrepreneurs toulousains nous pourrons vous apporter chaque mois quelques infos sur des étudiants qui surement bientôt s'affirmeront sur la scène de l'entrepreneuriat et de l'action étudiante. Plus précisément, quels seront les sujets abordés ? En clair: tous les thèmes qui gravitent autour des projets innovants, de l'organisation managériale, du développement personnel, de l'en-

trepreneuriat, de la prise d'initiative...

Les équipes du Décodé et de Boost souhaitent alors que cette nouvelle rubrique vous permette, chers lecteurs, l'ouverture de nouvelles perspectives étudiantes.

Cassandro Cancellara

DEVIENS ACTEUR DU MONDE DE DEMAIN, ET CHANGE LES CHOSES A TON ECHELLE!

Il y a quelques semaines de ça, Thomas et Sarah, membres de l'association étudiante Boost, partaient à Montpellier pour y rencontrer les autres étudiants actifs du monde associatif. Et quelle découverte ! C'est au cours de ce week-end qu'ils réalisent que les associations sont d'un apport énorme dans les actions menées par le monde qui nous entoure. Autant que les entreprises liées au monde économique et les institutions mêlées au monde politique, les associations sont aussi un moyen d'utiliser les ressources qui nous entourent pour mener à bien un projet déterminé. Ils réalisent aussi que les jeunes, les adultes de demain, sont les acteurs du futur.

Ce serait donc à nous de prendre les choses en main pour permettre aux citoyens du futur de vivre dans un monde meilleur.

Pour cela, plusieurs actions peuvent être menées pour un impact positif, soit sur la société, soit sur l'environnement. C'est donc à nous, jeunes citoyens de Toulouse, de commencer à prendre les choses en main. Alors, que fait-on ? Par où commençons-nous ?

Nous pouvons commencer par faire passer la collaboration avant la compétition. Au XXI^e siècle, il est devenu naturel de considérer tout autre acteur nous ressemblant comme étant un ennemi concurrent.

Or, le principe de l'intelligence collective démontre qu'un groupe mêlant ses idées est toujours plus performant qu'un individu seul. Il est donc plus pertinent de se rapprocher des autres personnes et de s'entraider : l'ennemi devient col-

laborateur, et la concurrence devient la collaboration.

« Seul, on va vite ; Ensemble, on va plus loin ».

L'efficacité de cet état d'esprit s'est retrouvée lors de la rencontre inter-associative où chacun avait des objectifs différents. L'idée de créer des projets communs dans le but d'avoir un plus grand impact sur leurs actions leur a permis de mettre en place des co-événements qu'ils n'auraient jamais fait seuls, chacun de leur côté ! Alors stop au comportement passif, et place à l'action !

Sarah Shet

LE PETIT MOT D'UN ENTREPRENEUR

Nous avons interviewé Aurélien, un des membres fondateurs de HappyDriver : cette Start-up est la première à proposer le service de réparation et entretien de véhicules, en venant le chercher à domicile ou sur le lieu de travail, le tout à prix libre !

Le Décodé : Salut Aurélien ! Merci d'avoir accepté de répondre à ces quelques questions. Toi qui as monté ta boîte, tu peux te considérer comme étant un entrepreneur, un vrai. Quels seraient les trois mots pour définir un vrai entrepreneur ?

Aurélien : Je dirai Vision, car il faut avoir une vision globale des choses ; Abnégation – oser se sacrifier pour son projet ; et Inconscience. Inconscience parce qu'être entrepreneur, c'est être fou. Tant qu'il n'y a pas de preuve que ça fonctionne, tout le monde te prend pour un fou. Tu as fait des études, tu peux t'attendre à une carrière, à une vie confortable financièrement. Mais tu décides d'être entrepreneur, tu sors complètement de ta voie, tu commences tout à 0, et bonne chance pour montrer que ça sert à quelque chose !

D : Un conseil pour gérer les situations de crise ?

A : La première situation de crise que l'on peut avoir, c'est avec son ou ses associés. Pour que l'équipe fonctionne bien, il est important que chacun se pose les questions : quel est mon objectif, quelle est ma définition du succès, ma vision de la boîte dans 10 ans, et comment je me vois dans 10 ans ? Si les réponses diffèrent entre « Je veux bouffer le monde

» et « Je veux revendre ma boîte », il risque d'y avoir une situation de crise. Il faut bien se mettre d'accord.

L'autre type de situation de crise, c'est lorsque tu tentes quelque chose, et que tu vois que ça ne marche pas. Il faut alors se focaliser sur le problème : Qui est le client, et quel est son problème ? A quelle limite est-ce qu'il fait face ? Poser la question sous forme de problème est façon de trouver la bonne idée, car la solution à son problème marchera forcément. Et si l'idée ne marche pas, c'est qu'on ne répond pas vraiment au problème des gens.

D : Est-ce que tu considères avoir un impact positif du service sur la société ?

A : Oui. On apporte bonheur et sérénité aux automobilistes. On apporte du bien être aux personnes qui s'embêtent pour l'entretien des voitures. Nous enlevons un fardeau énorme aux gens. Et le tout avec bienveillance et transparence – contrairement à d'autres acteurs qui se fichent du bien-être du consommateur et qui trouvent ça normal de récupérer l'argent sans s'assurer de la satisfaction du client.

D : Si quelqu'un venait à échouer dans son projet mais qui veut continuer, quel conseil lui donnerais-tu ?

A : L'entrepreneuriat, c'est comme un virus qu'on attrape. C'est impossible à lâcher ; quand tu essaies et que tu échoues, t'as envie de recommencer. Sinon, avant de recommencer tout de suite, rapproche-toi

d'une entreprise aux valeurs positives, ou une Start-up si t'as encore « la flamme » : va vendre ton énergie à une Start-up qui défend quelque chose que tu défends, toi aussi.

D : Est-ce qu'on peut changer le monde grâce à l'entrepreneuriat ?

A : Bien sûr, mais qu'est-ce que changer le monde ? Quand on est entrepreneur, on change un marché. Mais on finit par changer les comportements et les mentalités des consommateurs, et indirectement on inspire les clients, et donc on change le monde. Comme Steve Jobs avec Apple qui inspire un nombre incalculable de gens où on sent qu'il change vraiment le monde. Mais il vaut mieux voir l'entrepreneuriat au sens large, et pas uniquement qu'au niveau de l'entreprise et de la Start-up. Il suffit de créer un projet ou une organisation qui veut défendre une autre vision du monde ou des nouvelles valeurs, et qui voudrait atteindre une forme d'hégémonie culturelle.

D : Ca tombe bien, c'est ce que cherche à promouvoir Le Décodé et l'association Boost ! Merci Aurélien !

ANNONCE

Le réseau professionnel Alumni UT Capitole dédié aux entreprises, recruteurs, diplômés et étudiants de l'Université Toulouse Capitole (Droit, Economie, Gestion, Informatique, Administration et Communication) a déjà un an !

Les derniers chiffres

Plus de 75 000 comptes enregistrés et 7 294 comptes activés

- 4 535 étudiants
- 2 714 diplômés
- 386 recruteurs
- + de 50 personnels et enseignants

1780 entreprises référencées
747 offres de stage/alternance/emploi
publiées
88 articles publiés
62 événements proposés
20 groupes créés

- Exploration de l'annuaire et interaction avec la communauté
- Participation aux groupes par formation, promotion ou centre d'intérêt
- Publication et participation aux événements (à accès public ou privé)
- Publication d'actualités

Pour l'insertion professionnelle

La plateforme est dotée d'une candidathèque et permet notamment d'importer son profil Viadeo ou LinkedIn en un clic.

Les étudiants peuvent se connecter via leur environnement numérique de travail, et candidater en ligne sur les offres de stage et d'emploi.

Les actions déjà en œuvre, telles que l'organisation de forum, de rencontres professionnelle gagnent en visibilité.

Une plateforme interactive avec cinq grandes fonctionnalités

- Consultation et candidature aux offres de stages et d'emplois

Wie sollen wir, junge Eltern, unser europäisches Kind erziehen ?

Herzlichen Glückwunsch ! Ihr wusstet es vielleicht nicht aber wir sind alle junge, neue, und unerfahrene Eltern : von Europa. Und wir wissen anscheinend nicht wirklich wie wir dieses Kind erziehen sollen.

Um Heute besser zu verstehen müssen wir zuerst zurückblicken . Es gab eine Zivilisation die Jahrtausende zuvor schon eine ganz moderne Vision von seinem Reich hatte, und die sah wie Europa aus. Auch wenn man Rom und Europa nicht ganz vergleichen kann (das eine war eher militärisch und das andere eher wirtschaftlich angelegt usw.) gibt es Ähnlichkeiten die uns in der Suche nach Lösungen helfen könnten.

Das Römische Reich, eine der großen Kräfte seiner Zeit, begann im Jahr 27 vor Christus und wurde im Jahr 285 zu mächtig um nur von Rom regiert zu werden. Deshalb trennte Kaiser Diocletian das Reich in zwei Hälften. Der westliche Teil bestand bis zum Jahr 476 während der östliche Teil bis 1453 überlebte. In sämtlichen Geschichtsbüchern wird darüber geschrieben, wie diese Kaiserzeit die aktuelle Zivilisation beeinflusst hat. Wir sprechen ja oft von dem Einfluss den Rom auf unsere Vorstellung von Europa gehabt hat und auf die Welt wie wir sie uns noch jetzt im XXI Jahrhundert vorstellen.

Ein Autor, Wilson, schreibt, wie wichtig es ist diese römische Geschichte zu betrachten um unsere derzeitigen Probleme besser zu verstehen. Er schreibt darüber wie die Erweiterung von 2004 und die Wirtschaftskrise in 2008 die Meinungen über Europa geteilt haben. Mehr denn je nimmt Nationalismus einen erschreckenden Platz in der Politik und ihre entzückenden politischen Parteien wie die englische UKIP, die deutsche AfD oder der französische FN finden überall neue Anhänger. Die Situation in Europa ist besorgniserregend : endlose Erweiterung ohne wirkliche Kontrolle der Zugangsbedingungen (zB der Fall über Griechenland und Goldman Sachs), unangemessen hohe Wohlstandsunterschiede, usw. Dies führt zu Problemen bei der Zusammenführung, die kein Mitgliedstaat ignorieren kann.

Ähnlich wie im römischen Reich, dessen Linie bis zum Ende hin nicht genau gezogen wurden, keine definierte Hauptstadt, keine einheitliche Sprache und völlig verschiedene Kulturen hatte, fehlt der EU in der wir heute leben der Klebstoff, der eine wahre Einheit schaffen könnte : vielleicht eine klare Hauptstadt mit einem definierten und wirksamen politischen Kern ? Doch war es Rom gelungen die Bürger zu vereinen, auch wenn es keine wirkliche Organisation der Bürger gab und noch mehr Unterschiede zwischen allen als heute. Genau das existiert noch jetzt und hier, und das ist nicht das Problem. Im Gegensatz zu dem was einige uns sagen wollen sind unterschiedliche Kulturen nicht das Problem, welches eine Union als Europa vom laufen verhindert. Rom hat es ja hunderte von Jahren früher gezeigt : überleben ist möglich mit Zusammenleben der Völker. Aber Europa und Rom fehlt das gleiche : ein direkter Bund mit den Bürgern. Alles passiert zwischen Bürger und Land, danach zwischen Land und Europa, selbst wenn man die europäischen Gerichte greift behält der europäische Recht seinen Primat, aber die nationalen Verfassungen bleiben eine wichtige Einschränkung für die Einheit des europäischen Rechts. Jede EU Richtlinie hat unterschiedliche Auswirkungen je nach nationalem Recht in Kraft. Dazu sind von einem Land zum anderen die Kriterien für die Staatsbürgerschaft nicht die gleichen aber am Ende verleihen alle Pässe, die gleichen Rechte in der gesamten EU gewähren. Viele verschiedene Mängel, die den Traum von einer vereinten und wirksamen EU fast unmöglich machen.

Trotz der Ähnlichkeiten zwischen Vorfahren und Nachkommen müssen die Besonderheiten unseres Europas uns daran erinnern, dass wir nicht die Römer der Vergangenheit sind und der Kontext nicht ganz das gleiche ist. Wo wir markiert einzelne Richtlinien und ein abstraktes europäisches Wesen haben, hatte Rom einen Chef als heilig angesehen und eine vage religiöse Organisation auf Mythen gebaut an die alle glaubten. Klar können und wollen wir heute nicht solche Organisation und Chef, aber sind wir nicht das entgegengesetzte Extrem dieser römischen Einheit ? Wenn wir uns in einem globalen Klima finden in

dem niemand an Politiker glaubt und das System veraltet scheint, wie können wir von den Mitgliedern einer so großen Vereinigung erwarten dass sie zusammen halten um gemeinsam ein System bauen an dem sie alle glauben werden und welches funktioniert ?

Das einzige was noch vereint ist, ist die Jagd nach Reichtum, Erhaltung der individuellen Freiheiten und der Wunsch dem religiösen Konflikte ein Ende zu bereiten. Solche Ziele bleiben doch eine kleine Verbindung die uns noch zusammenhält. Aber wie lange ?

Wilson, er schon wieder, sieht als größte Lektion dass Europa von Rom lernen kann, welche Gewichtung sie Kaiser und Reich während der letzten zwei Jahrtausenden gaben. Nicht um diesen Punkt nach zu ahmen, sondern zu verstehen dass ihr gesamtes System nicht die einzige Grundlage für den Aufbau von Europa sein kann und soll. Natürlich, wenn wir das Ende des Römischen Reiches sehen folgern wir leicht dass dieses Modell nicht perfekt für uns ist.

Die Vergangenheit muss uns lehren : wir sollten nie vergessen wie man damals Einheit und kulturelle Differenz kombinierte. Gleichzeitig muss jeder Menschen, eines Tages, seine Geschichte und die uralten Modus abschütteln. Aber als Kind von seinen Eltern, sollte man immer den Rat seiner Vorfahren befolgen, vor allem, wenn sich dieser schon einmal bewiesen hat. Also sollte man daraus etwas gutes schaffen und die vergangenen Fehler der Familie nicht wiederholen.

Wir können unser Kind Europa nicht nach den Sitten seiner Urgrossmutter Rom erziehen. Aber wenn sich ein gutes altes Rezept durch die Generationen hinweg bewiesen hat kann man es behalten, unter der Bedingung es an seine Zeitalter und Kontext anzupassen.

Cassandra Flament

CRFPA:

ENTRE
QUALITE DE
FORMATION
ET DARWIN-
ISME PAR
L'ARGENT



QUAND LA SELECTION NATURELLE
S'IMMISCE AU CRFPA

Tu es en droit ? Tu adores les série Suits ou Better Call Saul ? Ou tu veux simplement faire plaisir à papa et maman ? La profession d'avocat est faite pour toi ! Le choix de carrière idéal pour faire comprendre au monde comme tu es original. Tout votre entourage vous appellera Maître et la robe la plus chère de votre dressing sera impropre à toutes soirées entre amis. Alors où est ce qu'on signe ?

Prends donc le temps de lire ces lignes, apprenti ténor. Peut-être n'es-tu pas sans savoir que récemment, plusieurs réformes sont venues modifier - voir compromettre - ton avenir d'auxiliaire de justice ?

En effet et qu'on se le dise, vous êtes trop nombreux à avoir eu cette brillante, mais un poil paresseuse, idée de viser l'avocature. Il semble que l'étudiant moderne ait une nette tendance à se passionner dès lors il s'agit d'effets de manche et des libertés fondamentales des dealers de shit.

Personne ne vous l'avouera donc, mais la surpopulation des avocats n'a d'égale que celle qu'on retrouve

Personne ne vous l'avouera donc, mais la surpopulation des avocats n'a d'égale que celle qu'on retrouve dans le milieu carcéral.

dans le milieu carcéral. À croire que plus on a d'avocats, moins ils sont bons à éviter la prison à leurs clients.

Mais que la justice française se rassure, le Conseil National des Barreaux veille au grain ! On vous explique le menu :

D'abord l'entrée. Et par entrée, on entend le cerbère du barreau, le sphinx de vos études, l'écharde dans votre gros orteil : le CERFPA.

L'examen d'entrée aux écoles d'avocat, souvent passé, rarement validé, voit sa garniture d'épreuves épicées s'enrichir. La comparaison avec la cuisine mexicaine semble opportune puisqu'après 30 minutes de tête à tête avec le jury, vous aurez probablement les larmes aux yeux.

Le but : trouver la faille dans vos nerfs émoussés par plusieurs nuits blanches de révision post-dépressives. Même Rocky a connu la défaite, champion !

Mais n'oubliez pas vous lever déjà de table. Il ne s'agit pas du genre de repas que l'on quitte après une simple salade. Le plan principal vous prendra au bas mot deux ans de digestion.

Oui, ton marathon pour l'obtention du grade de bac + 5, et la fierté aux repas de famille qui en découle, n'est pas l'aboutissement de ta formation.

Le CNB, qui ne te veut que du bien, vient de proposer à la Chancellerie, une prolongation de 6 mois de for-

Les 2 ans de formation que vous devrez suivre après l'université et qui vous donneront à peine le droit d'être appelé "Maître discount" vous coûteront au bas mot 3 000 € soit un prix de base multiplié par deux.

mation en tant qu'avocat référendaire. Quelle est donc cette étrange maladie pronomiale qu'on vient ajuster à ce si noble métier ? C'est tout simplement une façon de dire au monde entier que tu es de la caste inférieure :

Soyez gentil avec lui, il ne sait pas ce qu'il fait après tout. La possibilité d'imposer un bavoir pour les premières plaidoiries est encore à l'étude. Vous êtes encore là ? Vous n'avez toujours pas changé d'avis ? Il n'est pas trop tard pour rappeler vos amis de lycée et d'ouvrir ce fameux bar donc vous parliez tant. Non ? Dans ce cas, l'addition garçon !

Les 2 ans de formation que vous devrez suivre après l'université et qui vous donneront à peine le droit d'être appelé "Maître discount" vous coûteront au bas mot 3 000 € soit un prix de base multiplié par deux. Et pour information : c'est un plancher, pas un plafond. On marche sur la tête n'est-ce pas ? Il s'agit là encore de s'assurer de la détermination des futures pousses qui feront tourner les rouages majestueux du noble appareil judiciaire. Des rouages incrustés de pierres précieuses pour un appareil digne des plus belles ploutocraties. Et non, la maison ne fait pas crédit.

Jimmy McGill

Horoscope

Encore un mois pénible où il ne se passe pas grand-chose, à part quelques partiels blancs par-ci par-là. Le conseil de l'équipe Horoscope : rendez-vous impérativement aux sublimes concerts de fin de semestre de l'Orchestre Symphonique Étudiant de Toulouse : les 28 et 29 mars, amphi Despax à 20h30 et c'est gratuit. De quoi rehausser votre sinistre et insignifiant quotidien. De rien.



BELIER : Une petite charade pour bien commencer la journée. Mes premiers, selon un adage romain, sont jetés ; mon second est le compagnon à quatre pattes de Boule ; mon tout est un trait général de votre personnalité. Oui, il faut aussi avoir un peu de culture en bande dessinée dans la vie.



TAUREAU : Cessez de vous la jouer François Fillon, et retirez-vous de l'enseignement supérieur.



GEMEAUX : Il y a de l'amélioration dans l'air (merci Neptune), mais ce n'est toujours pas ça. Un peu comme la météo.



CANCER : Vous êtes aussi insipide qu'un colloque sur la coutume en droit des procédures fiscales en République-Tchèque dans la première moitié du XVII^{ème} siècle. Aux petits génies qui diront que la République-Tchèque n'existait pas au XVII^{ème} siècle : vous croyez que vous existez, vous ?



LION : Bien-être : vous êtes à la nature ce qu'un membre de la Corpo Arsenal est dans un Master 2. Un accident. Bon courage les Lions.



VIERGE : Carrière : vos performances académiques sont médiocres, et vous trouvez réconfort dans la gastronomie française de la rue Pargaminières ; vous allez vous goinfrer comme jamais ; puis culpabiliser ; et donc devenir vegan ; et ainsi perdre tous vos amis.



BALANCE : Bof bof.



SCORPION : La mairie de Toulouse lance un nouveau plan de ravalement obligatoire des façades. Espérons que la vôtre en fasse partie.



SAGITTAIRE : Il paraît qu'il y a des étudiants qui ne sont pas en droit dans cette université. Désolé, rien en ce qui vous concerne...



CAPRICORNE : Amour : amer.



VERSEAU : C'est bien d'être sérieux dans son travail, mais les activités extra-scolaires ont également toute leur importance. On a sélectionné pour vous au choix : le paintball à balles réelles, les collections d'emballages McDo, ou encore le lancer de nains, un classique.



POISSON : Votre charme n'a d'égal que votre talent, et vous réussissez tout ce que vous entreprenez ce mois-ci (toutes proportions gardées). Je ne vise personne en particulier.

Semaine contre le cancer

3ÈME ÉDITION !

LE 28 AVRIL 2017

CMS : 2, Rue Malbec 17h-21h30

«Réveillons l'Espoir !»

**Au programme : peintures, dessins et
photographies !**



Vernissage

LE 29 AVRIL 2017

**Au complexe sportif des
Argoulets à partir de 9h45**

**Deux parcours : 4km et 8km
De nombreux lots à gagner !**



Course contre le cancer

